

RÉSULTAT DIRECT DES FERMES EXPERIMENTALES

Le dernier rapport publié récemment ne donne pas tous les détails, mais contient des observations recueillies de partout.—La culture de la betterave à sucre est possible au Canada.

Nous venons de recevoir le dernier rapport des fermes expérimentales du Canada. Il est beaucoup moins volumineux que les précédents et va droit aux résultats obtenus, sans grande élaboration de détails. Le directeur, M. J. H. Griswold, déclare dans l'introduction que la valeur totale de toutes les récoltes agricoles en 1916 est évaluée à \$808,4,000, contre \$841,297,500, l'évaluation révisée pour 1915, parce que l'état de la moisson était moins favorable que l'année précédente. Le rapport contient certaines données sur les travaux de l'année à la ferme expérimentale centrale ainsi qu'aux huit succursales et stations. Les travaux comprennent un champ d'expérimentations très étendu.

Une des déclarations les plus importantes est la culture de trois variétés de betteraves à sucre sur dix-sept fermes. On en est arrivé à la conclusion que presque toutes les provinces il est possible de cultiver une betterave à sucre d'excellente qualité. Il ne faut pas oublier que la culture de la betterave à sucre est à la base de toute culture rationnelle en Europe et en Allemagne surtout.

PROBLÈME DES ENGRAIS.

On a donné un soin tout particulier à l'étude du problème vital des engrais, — la chaux, que l'on trouve pour cette fin dans des conditions diverses dans les dépôts de marne, potasse, herbes marines, guanos et récoltes fourragères. On y fait également remarquer la rareté de la potasse, d'où l'analyse des cendres de bois et des cendres de différentes provenances industrielles, des dépôts organiques naturels, tirent un intérêt particulier. En ce qui concerne les engrais chimiques comme substitués pour le fumier, on fait des expériences par rotations de quatre ans. Dans les expériences où l'on ne se sert pas de fumier et celles où l'on emploie des engrais mélangés, les expériences démontrent que l'usage du fumier seul est préférable à l'emploi des engrais chimiques, mais l'usage de fumier et d'engrais chimiques là où il n'est pas facile de se procurer du fumier semble recommandable.

On n'en est pas arrivé à des expériences concluantes concernant les avantages des labours de surface sur les labours profonds.

ÉLEVAGE DES ANIMAUX.

En vue des développements de l'élevage des animaux au Canada, cette partie du rapport est d'une importance toute particulière. Les chevaux de traits sur la ferme sont les purs sangs et les Clydesdales. Les troupeaux de vaches à lait pures sont des races Ayrshires, canadienne française, Holstein et Jersey, et Durham pour la boucherie. L'usage des trayeuses mécaniques a fait des progrès; il y en a maintenant six sortes en usage. On a fait des expériences nouvelles concernant la nourriture des animaux. Il y a eu des expériences sur la production des fourrages les plus succulents pour l'été; l'étude des valeurs de la protéine de certains aliments concentrés actuellement sur le marché et la quantité requise pour nourrir avantageusement les vaches à lait; une étude des valeurs comparées de certaines racines pour l'alimentation des vaches laitières et la continuation des recherches faites en vue de nourrir les veaux de la manière la plus économique possible. Les rapports détaillés concernant les vaches à lait indiquent que la Holstein a donné la plus grande quantité de lait et se classe seconde comme profit. La Holstein croisée qui s'est classée seconde comme quantité a donné les plus gros bénéfices. La Jersey qui s'est classée avant dernière pour la production du lait a donné la plus grande por-

portion de gras de beurre et est arrivée troisième sur une liste de sept en ce qui concerne les profits.

L'élevage des moutons ne se fait pas sur une grande échelle, les shropshires et les leicesters donnent les meilleurs résultats. On fait l'élevage des cochons des espèces Yorkshires, Berkshires et Tamsworth, et "plusieurs experts prétendent qu'il y a à cette ferme quelques-unes des plus belles truies portières du Canada." On a fait également plusieurs expériences concernant l'alimentation des porcs.

POMMES ET PRUNES.

Au chapitre de l'horticulture, on lit "qu'on a maintenant réussi à obtenir une quantité de variétés de pommes vigoureuses si considérable aux vergers d'Ottawa qu'on est assuré de rendements excellents pour chaque année." Un certain nombre de variétés nouvelles, toutes propres à une partie ou l'autre du pays ont été cultivées à la Ferme; on mentionne particulièrement 13 variétés. La prune est un fruit essentiellement canadien, et il est admis que nous cultivons quelques-unes des meilleures variétés de prunes. La prune bleue d'Europe n'a généralement pas assez d'endurance pour notre climat. Les prunes canadiennes et les prunes américaines sauvages, tout en n'étant pas une variété aussi belle n'en est pas moins recherchée. Les plus beaux vergers de pommes, prunes, pêches, cerises et petits fruits sont à Summerland, C.-B., et comme l'irrigation est nécessaire, on a fait là beaucoup d'expériences d'irrigation. On fait des expériences fruitières aux stations expérimentales des prairies dans le but d'obtenir certaines variétés qui supporteront la température de cette partie du pays. Les variétés croisées semblent avoir les meilleures chances de survie. Ainsi, à la station de Lethbridge, les variétés commerciales ordinaires ont péri par la gelée et les variétés croisées ont survécu.

RECORDS DE LA PRODUCTION DU BLÉ.

On donne les expériences suivantes de la division des céréales. Le blé Marquis a donné les rendements prodigieux suivants. L'année dernière, dit le rapport, "on a obtenu un record mondial pour une grande ferme en ce qui concerne le blé de printemps. Un fermier du sud de l'Alberta a récolté 54,395 boisseaux sur une terre de 1,000 acres. Un tel rendement serait incroyable s'il n'était basé sur le témoignage de témoins véridiques." En ce qui concerne les variétés nouvelles, on a fait la culture de quelques sortes de blé et de pois qui promettent des rendements extraordinaires, à certaines stations. Dans le but de reprendre bientôt les expériences du moulage des grains et de confiserie, on a acheté un nouveau moulin à farine pour remplacer l'ancien qui a été incendié. Le rapport ajoute que le nouveau moulin pourra moudre de petites quantités de grain permettant de faire de la farine avec des variétés dont on ne peut quelquefois disposer que de quelques livres de grains.

DIVISION DE LA BOTANIQUE.

Les expériences en botanique ont été très étendues. On s'est occupé de la préservation des pommes de terre et de certaines espèces de rouille sur les grains, expériences dont la vulgarisation a déjà rendu de grands services. La culture du chanvre pour la graine et la fibre a donné de bons résultats; on a également cultivé avec succès la fève chinoise qui prend chaque jour plus de place dans l'alimentation.

Les expériences faites pour la culture de la plante de ricin ont été heureuses — l'huile de ricin ont aujourd'hui une grande valeur commerciale. La moutarde blanche et la moutarde noire, très en demande sur le marché, ont aussi donné d'excellents résultats.

On fait la culture des abeilles à presque toutes les stations et l'on a donné une attention toute spéciale à l'élevage des abeilles sauvages qui peuvent ren-

dre de grands services. On a fait l'éclosion et la fécondation de la luzerne par deux expéditions d'abeilles de l'Alabama. Il y a eu de nombreuses expériences très intéressantes concernant l'élevage des abeilles en général.

PRODUITS FOURRAGERES.

Les expériences concernant la culture des fourrages pour l'alimentation animale et la fertilisation du sol ne sont pas les moins importantes. On a donné une attention toute spéciale à la culture de la luzerne, du trèfle rouge, de diverses espèces d'herbes et de racines. Les expériences se sont étendues sur tout le pays et jusqu'au Yukon où le besoin d'une alimentation moins dispendieuse se fait sentir. Il a été prouvé qu'on peut obtenir de toutes aussi bonnes graines de semences que celles importées, et cette démonstration ne réjouira pas peu le cultivateur qui se voit obligé d'acheter des graines. Le rapport dit que par les expériences faites, les récoltes obtenues de graines, même non triées, ont donné des résultats 10 pour 100 supérieurs à celles provenant de graines sur le marché.

DANS DIVERSES DIVISIONS.

Les recherches faites par la division de l'aviculture sont d'un intérêt tout particulier et s'étendent à tous les aspects de la production et des méthodes. La culture du tabac prend des proportions toujours grandissantes, surtout dans les provinces de Québec et de la Colombie-Britannique. On y apprend que le tabac a ses maladies, surtout la pourriture de la racine et une bactérie nommée "Thielavia basicola" qui se développe dans les terrains déjà malades. On y donne une étude toute spéciale à l'étude des sols propres à la culture du tabac. Les tabacs de remplissage sont même d'une qualité supérieure à celle de l'Ohio. Cependant il n'est pas probable qu'on trouve au Canada beaucoup de terrain propice à la production du tabac qui sert d'enveloppe, en comparaison de la culture qu'on en fait aux Etats-Unis.

SIR ARTHUR CURRIE GARDE LE COMMANDEMENT DE NOS TROUPES

La rumeur publiée par quelques journaux canadiens reçoit un démenti officiel.

Le ministère de la Milice et de la Défense déclare ce qui suit:

Une rumeur partie l'on ne sait trop où, a eu cours au Canada et a été publiée dans certains journaux du pays à l'effet que le lieutenant-général, sir Arthur Currie, était sur le point de quitter le commandement des troupes canadiennes en France pour accepter un poste plus élevé dans l'armée impériale, et que son successeur serait le major-général sir David Watson.

Le ministère de la Milice et de la Défense oppose un démenti officiel et catégorique à cette rumeur, déclarant qu'elle est absolument sans fondement et que les troupes canadiennes qui ont accompli de si beaux faits d'armes sous le commandement de sir Arthur Currie ne changeront pas de chef.

La valeur du commandant de l'armée canadienne et sa connaissance des choses de guerre ne sont pas ignorées du commandant des troupes alliées. A diverses reprises déjà on a eu recours à ses lumières en matière de tactiques concernant non seulement nos armées, mais d'autres dispositions également.

Boulangier condamné.

Pour avoir laissé gâter deux fournées de pâte, Arthur Scott, boulangier de Richmond, Qué., a reçu l'ordre de fermer boutique pendant sept jours.—"Canadian Food Bulletin."

pour
ments ne

Ferme obligation d'un registre des ventes.

M. Magrath, commissaire du combustible, annonce qu'un règlement a été approuvé par le Gouverneur général en conseil en vue du contrôle de la vente en gros et au détail de la gazoline au Canada.

Ce règlement se lit comme suit:

1. Quiconque vend de la gazoline au Canada est un marchand au sens du présent règlement.

PERMIS AUX MARCHANDS.

2. Quiconque se livre actuellement ou désire se livrer au commerce de la gazoline doit sans retard demander au Commissaire du combustible, par lettre recommandée suivant la formule "B", un permis selon la formule "A", et joindre à sa lettre les honoraires de ce permis.

3. Tout marchand faisant le commerce de la gazoline ou acceptant ou remplissant des commandes de gazoline dans plus d'un bureau ou qui maintient une ou plusieurs succursales ou stations d'approvisionnement pour le commerce en gros ou en détail dans les limites de la même municipalité ou dans d'autres municipalités, doit se procurer un permis pour chaque place d'affaires distincte où se vend de la gazoline et où on accepte des commandes pour cette marchandise.

4. Tout permis de cette nature émis après le premier jour d'octobre de chaque année sera valable pour le reste de cette année et pendant toute l'année civile subséquente.

HONORAIRES DE PERMIS.

5. Les honoraires de permis aux marchands de gazoline, qui seront exigés par le Commissaire du combustible, sont basés sur le volume des ventes faites par le requérant pendant l'année civile précédente. Si les ventes se sont élevées au chiffre de:—

- (a) Moins de 1,000 gallons, les honoraires seront de deux dollars.
- (b) 1,000 à 5,000 gallons, les honoraires seront de quatre dollars.
- (c) 5,000 à 10,000 gallons, les honoraires seront de huit dollars.
- (d) 10,000 à 15,000 gallons, les honoraires seront de dix dollars.
- (e) 15,000 à 20,000 gallons, les honoraires seront de quinze dollars.
- (f) 20,000 à 40,000 gallons, les honoraires seront de vingt-cinq dollars.
- (g) 40,000 à 70,000 gallons, les honoraires seront de cinquante dollars.
- (h) 70,000 à 100,000 gallons, les honoraires seront de soixante-quinze dollars.

(i) Pour chaque quantité additionnelle de 100,000 gallons ou partie de 100,000 gallons, la somme de soixante-quinze dollars jusqu'au maximum de six cents dollars.

6. Sur versement du minimum des honoraires prescrits par les présentes, un permis de marchand peut être émis en faveur de tout requérant qui ne s'est livré au commerce de la gazoline pendant aucune période de l'année civile précédente.

RÉVOCATION DES PERMIS ET VENTE ILLÉGALE.

7. Dans le cas où un marchand omet d'observer l'une quelconque des dispositions de la loi ou tout ordre donné par écrit par le Commissaire du combustible, ou est trouvé coupable d'avoir donné une mesure insuffisante, ou dans le cas d'une autre cause suffisante dont le Commissaire du combustible est seul juge, le dit Commissaire du combustible peut suspendre immédiatement pour une période déterminée ou peut révoquer tout permis accordé par lui en en donnant avis au concessionnaire par lettre

(Suite sur la page 8.)